

+

Conseil Municipal de la commune de SAINT CHRISTOPHE SUR ROC
Du 14 mai 2024

L'an deux mil-vingt-quatre, le quatorze mai à vingt heure, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la commune de SAINT CHRISTOPHE SUR ROC, sous la présidence de Monsieur Yves ATTOU, Maire de la commune de SAINT CHRISTOPHE SUR ROC, dûment convoqués le 30 avril 2024 par courriel.

Présents : Membres du Conseil Municipal :

Yves ATTOU, Jean-François BARRAUD, Jérémy BELEAU, Jean-François BRANGER, Martine HARDY, Nadège JEANTY, Liliane LAPOMME, Jérôme MASSÉ, et Caroline ROULEAU.

Excusés : Amélie BAUDRY, Camille COCAGNE, Pierric MAHU, Jeannine MATTIO et Nelly PROVOST.

Article L2121-1 du CGCT : Amélie BAUDRY *donne pouvoir* à Yves ATTOU, Jeannine MATTIO *donne pouvoir* à Jean-François BARRAUD, Camille COCAGNE *donne pouvoir* à Caroline ROULEAU et Nelly PROVOST *donne pouvoir* à Nadège JEANTY.

Secrétariat de séance : Jérémy BELEAU

Extérieurs au conseil : Pascal Guignard de CO et Benoît Didier de la NR

ORDRE DU JOUR :

-Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 09/04/2024 : aucune remarque n'est formulée, le procès-verbal est **approuvé à l'unanimité.**

-Désignation d'un secrétaire de séance : Jérémy BELEAU

1-Affaires générales et extérieures ;

1-1 **Avis sur le projet de parc résidentiel de loisirs du Plan d'eau par rapport à la loi ZAN :**

Lors des conférences des maires du 25 avril 2023 et 13 février 2024, il a été évoqué le projet d'installation d'un Parc Résidentiel de Loisirs sur la commune de Saint-Christophe sur Roc.

Cet aménagement comprendrait 130 logements sur une superficie de 7.5 ha.

Ont également été présentées les incidences en termes de consommation foncière sur les PLUi dans le cadre des futures obligations liées au ZAN.

La CCVG informe que ce sujet (accord ou non pour le projet de Parc Résidentiel de Loisirs) sera soumis au vote lors du conseil communautaire du 21 mai 2024.

Les maires ont la possibilité de solliciter l'avis préalable de leur conseil municipal

Monsieur le Maire a sollicité la présence de Madame la Présidente du Syndicat du Plan d'eau Cherveux/Saint Christophe qui expose au conseil Municipal le projet d'aménagement du parc privé sur la partie actuelle du camping et celui sur la partie publique portée par le Syndicat.

Après que Madame la Présidente se retire de la séance, Monsieur le maire effectue un tour de table pour avoir l'avis du conseil. Les deux projets trouvent un accueil plutôt favorable de l'ensemble du conseil avec une majorité exprimant toutefois un surdimensionnement du Parc de Loisirs privé et des 130 Lodges.

Le projet public porté par le syndicat reçoit un accueil franc et favorable de l'ensemble du conseil. Pour le projet du Parc de Loisirs, l'ensemble du conseil est plutôt favorable au principe.

Cependant pour le projet tel que présenté d'un Parc de Loisir privé haut de gamme de 130 lodges, une majorité du conseil juge le projet surdimensionné. Beaucoup de questions et réserves quant aux infrastructures routières et aux impacts environnementaux, économiques et sociaux sur la commune (il est notifié que les lodges ne sont pas soumis aux taxes foncières). Beaucoup d'informations utiles précises sur les projets manquent pour faire une réelle évaluation.

Monsieur le Maire portera l'avis du conseil municipal auprès de la CCVG.

1-2 Décision modificative n° 1 :

- Une erreur de compte s'est glissée dans le budget principal en chapitre 041

Le budget primitif 2024 est déséquilibré en opérations d'ordre :

« Le chapitre 041 "opération d'ordre" en recettes d'investissement (900 €) ne trouve pas sa contrepartie au chapitre 041 "opération d'ordre" en dépenses d'investissement (1800 €).

- De plus l'adhésion de 1500 € à l'Agence France Locale auprès de qui la commune a contracté un emprunt de 150 000 € sur 15 ans a été budgétisée en section fonctionnement alors qu'elle devait l'être en investissement.
- L'excédent du budget du lotissement au moment de sa clôture doit être porté sur celui de la commune

Aussi, Monsieur le Maire soumet au vote du Conseil Municipal la Décision Modificatif n° 1 suivante :

Décision Modificative n° 1							
Section Fonctionnement				Section Investissement			
Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes	
Compte	Montant	Compte	Montant	Compte	Montant	Compte	Montant
60632/11	476.06 €	002	476.06 €	261/26	1500 €	10226/10	1500 €
				203./20	900 €		
				203/041	- 900 €		
Totaux	476.06 €		476.06 €		1500 €		1500 €

Le conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette DM

1-3 Organisation de la tenue du bureau de vote élections européennes 9 juin :

Après candidature,

Plages horaires	Président ou vice Pdt	Membre 1	Membre 2
8h-10h	Yves ATTOU	Caroline ROULEAU	Jérémy BELEAU
10h-12h	Liliane LAPOMME	Nelly PROVOST	Nadège JEANTY
12h-14h		David PROVOST	
14h-16h	Jeannine MATTIO	Martine HARDY	
16h-18h	Jérôme MASSÉ		J-François BRANGER

Il sera demandé aux élus absents du conseil de se positionner sur ce planning.

1-4 Remplacement Camille Cocagne et de Mélanie Gaillard à la commission de contrôle des Listes Électorales :

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal de la démission de Mélanie Gaillard de sa fonction de conseillère Municipale au 03/05/2024, date de réception de son courrier.

Par ailleurs, Camille Cocagne étant devenue adjointe au Maire, elle ne peut plus siéger dans la commission de contrôle des Listes Électorales. Il convient donc désigner deux autres membres délégués administratif de la commune, un titulaire et un suppléant.

Madame Martine Hardy se porte volontaire et sera titulaire et Monsieur Jérémy Bealeu sera suppléant.

2-Commission 2 Affaires scolaires et sociales

2-1 Délibération désherbage livres bibliothèque :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Considérant qu'un certain nombre de documents intégrés depuis plusieurs années aux collections de la bibliothèque doivent être réformés parce qu'ils contiennent une information obsolète ou sont dans un état ne permettant pas une utilisation normale,

Le conseil municipal, à l'unanimité, représenté par son maire, Monsieur Yves ATTOU, arrête :

Article 1 : les livres dont l'état physique ou le contenu ne correspondent plus aux exigences de la politique documentaire de la bibliothèque municipale devront être retirés des collections ;

Article 2 : ces livres réformés sont cédés gratuitement à des institutions ou des associations ou, à défaut, détruits et, si possible, valorisés comme papier à recycler ;

Article 3 : l'élimination d'ouvrages sera constatée par un procès-verbal mentionnant le nombre d'ouvrages éliminés et leur destination, auquel sera annexé un état des documents éliminés comportant les mentions d'auteur, de titre et de numéro d'inventaire, cet état pouvant se présenter soit sous forme d'un paquet de fiches, soit sous forme d'une liste ;

Article 4 : La responsable de la Bibliothèque est chargée de mettre en œuvre la politique de régulation des collections et signe les procès-verbaux d'élimination.

3- Commission 3 Travaux et Urbanisme ;

3-1 Documents d'urbanisme :

PC 07924124P0002 : parcelle A 58 : 4 Rue du lavoir de Phlé : extension d'une maison d'habitation : en cours d'instruction.

PC 07924124P0003 : parcelle AB2 : 9 Route des grands Bois : construction d'un garage et d'un préau attenant à la maison d'habitation : avis neutre de l'ABF, instruction en cours.

4- Commission 4 Communication et animation ;

4-1 Point sur les animations à venir :

-jeux Plan d'Olympiques du 22 juin : initié par les élus de Cherveux mais en collaboration avec ceux de Saint Christophe sur Roc. L'APE La Chapelle saint Christophe se porte volontaire pour tenir une buvette : réunion technique 15/05 20h30 Mairie de Cherveux.

-Eurochestries : 6 juillet 20h30 église de St Christophe : 2 formations : 1 quatuor d'Espagne et 1 Quinteto du Mexique

-Rallye des XII Travaux d'Hercule : 17 et 18 août

-Sortie Culturoc à Chenonceau le 7 septembre

-Course de Mob et Solex : samedi 7 septembre

4-2 Organisation des Estivales :

Martine Hardy demande une réunion technique avant fin mai

5- Commission 5 Environnement ;

5-1 Etude du prix et des conditions de ventes des concessions cavurnes et jardin du souvenir ;

La commission a travaillé sur la tarification des cavurnes et de l'espace cinéraire collectif et présente les conditions suivantes :

PRIX DE VENTE PRESTATIONS ESPACE CINERAIRE					
	PRIX DE REVIENT	PRIX ACTUEL en-treprise funéraire	30 ANS	50 ANS	
CONCESSION			75	125	Actualisé en 2021
COLOMBARIUM			300	550	actualisé en 2021
ESPACE CINERAIRE CAVURNE					
CONCESSION			50	100	
CAVURNE	300	370	450	650	
TOTAL			500	750	
PUPITRE optionnel	200		250	250	sans gravure
JARDIN SOUVENIR					
DISPERSION (puits cinéraire)				50	
DISPERSION + INSCRIPTION LIVRET			80	120	livret sur pupitre

A l'unanimité, ces conditions sont adoptées par le conseil Municipal.

5-2 Projet de Micro-Foret à l'école :

Ce projet est une initiative de la direction de l'école en concertation avec l'association Yacaba et avec la commune

Yacaba est une association niortaise, créée en 2020, dont l'objectif est de mener actions en faveur de l'environnement

Une dizaine de réalisations en Deux Sèvres impliquent principalement les élèves

La micro-forêt est une **plantation d'arbres et d'arbustes sur une surface réduite (200 m² à 3 000 m²).**

L'idée est de recréer, par **une plantation très dense d'essences**, ce que devrait être une forêt sans l'intervention de l'Homme

Le coût pour la commune s'élève à 350 € en 2024 et 900 € en 2025 + la fourniture de plants et du matériel nécessaire

Après présentation du projet de plantation de 300 arbres sur 100 m² mis à disposition par la mairie derrière le jeu de boules, le conseil à 9 voix pour, 3 abstentions et 1 contre adopte le projet et l'enveloppe tarifaire. Il autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet.

6- Agenda prévisionnel

Sam 18 mai (9h)	Installation de la toile dutivoli	Espace Francis Gonnord
Sam 18 mai (11h)	AG de l'Acca	Local Acca
Sam 25 mai	Gala de musique du Centre socioculturel	Espace Francis Gonnord
Dim 26 mai (9h-17h)	Vide-grenier de l'APE Cherveux	Plan d'eau
Ven 31 mai (14h-17h)	Salon du Savoirfaire Val de Gâtine	Boulodrome de Champdeniers
Dimanche 9 juin	Elections européennes	Mairie
Mardi 11 juin (20h30)	Conseil municipal	Mairie
Samedi 15 juin (13h30)	Mariage Caroline Rossard et Guillaume Audurier	Mairie
Samedi 22 juin (13h)	Plan d'Olympique	Plan d'eau
Samedi 22 juin (18h30)	Fête du pland'O	Plan d'eau
Vendredi 28 Juin (19h)	*** 5èmes ESTIVALES SUR ROC***	Place de l'église
Samedi 29 juin	Fête des écoles	La Chapelle Bâton

32

7- Questions diverses et échanges d'informations ;

7-1 Panneaux de signalisation salle des fêtes :

Suite réflexion faite par une personne invitée à la salle des fêtes et qui a eu du mal à la trouver faute de signalétique. Vérification sur signalétiques existantes, sujet examiné en réunion maire/Adjoint

7-2 Détecteur de présence dans les toilettes publiques :

L'interrupteur ne se trouve pas à coté de l'actuelle porte des toilettes publiques. D'une part, on le cherche en y entrant et d'autre part, on l'oublie en en sortant. Il serait judicieux d'équiper le local d'un détecteur de présence. Sujet étudié en réunion Maire/Adjoint

7-3 Chasses d'eau défectueuses toilettes publiques et toilettes des enfants :

Problème déjà évoqué, à redéfinir.

7-4 Entretien du cimetière : la solution de la herse mécanique est-elle pérenne ?

Oui, si les interventions se font régulièrement

7-5 : Jeux de bosses :

Où en est-on ? La terre est déposée mais il faut encore la déplacer à l'endroit où le terrain de bosses doit s'établir.

Le prochain conseil municipal aura lieu le **mardi 11 juin 2024** à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23h00.

Le Maire, Yves ATTOU

Le secrétaire, Jérémy BELEAU

